

INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES



Département Santé Environnement

Commune : SAINT-MALO
Lieu : Anse de Troctin
Coquillage suivi : Coques (*Cerastoderma edule*)



Localisation / Environnement

Ce point de suivi est situé sur la rive Est de la Rance, en amont du barrage. Le gisement de coques est soumis à l'influence du ruisseau pluvial qui prend sa source au lieu-dit "La Simmenais". Un panneau signale le risque lié à la présence épisodique d'*Alexandrium minutum* (microalgue toxique). La pêche à pied est interdite par l'arrêté municipal du 4 décembre 2014.

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques

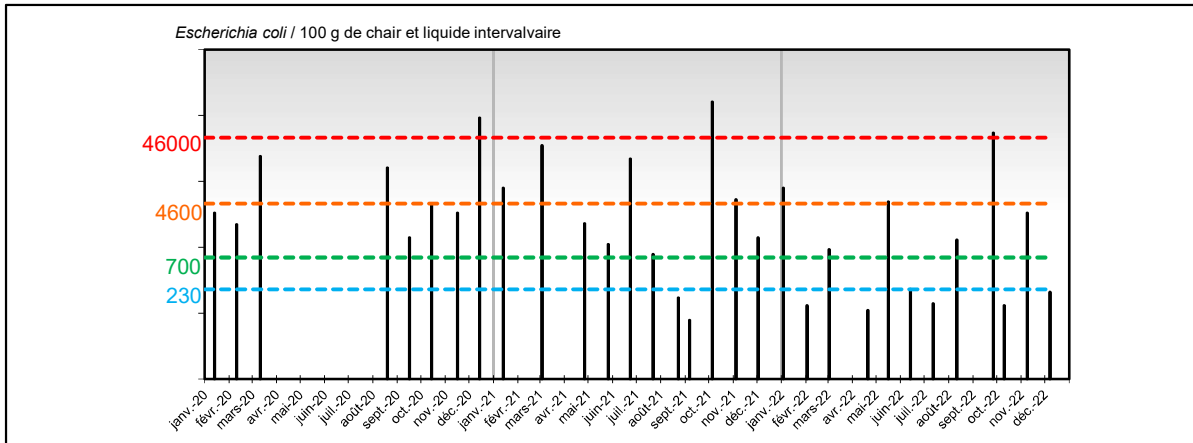


Tableau de répartition des résultats

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 700	700 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	8	0	12	8	3
Fréquences	25,8%	0,0%	38,7%	25,8%	9,7%

Conclusion

Les coquillages prélevés sur ce site présentent des contaminations marquées et répétées. **Toute consommation de coquillages constituerait un grave danger pour la santé, même après cuisson.** L'arrêté municipal du 4 décembre 2014 interdit le ramassage, la pêche et la consommation des coquillages sur ce site.

